



CIRCULAIRE

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
D'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 4 avril 2012

Pôle Métiers Territoriaux
Affaire suivie par Pascal CALVIGNAC
☎ 02.37.91.43.40
emploi@cdg28.fr

RUBRIQUE : EMPLOI

APPELLE UNE REPONSE : OUI - AVANT LE 09/07/2012

CIRCULAIRE n°2012- 01

Modes de transmission : site internet www.cdg28.fr

OBJET :

Le Bilan Social 2011 : phase opérationnelle

- I/ Rappel de la circulaire préfectorale du 9 mars 2012
- II/ Les Collectivités concernées
- III/ Utilisation de l'outil InfoCentre / G.P.E.E.C mis à disposition par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir
- IV/ Accompagnement du CdG 28

Qu'est-ce que le Bilan Social ?

Le Bilan Social est une photographie périodique des ressources humaines des collectivités locales et établissements publics au 31 décembre de chaque année impaire. Ce document à produire tous les deux ans, est donc à formaliser dans les deux prochains mois.

Il retrace à travers plusieurs rubriques, conformément à l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (1) relative à la fonction publique territoriale, notamment l'état des recrutements et des avancements, les actions de formation suivies par les effectifs de la collectivité, les demandes de travail à temps partiel, des données sur les droits syndicaux, sur les éléments de rémunération ...

Le Bilan Social concerne tous les agents de la collectivité qu'ils soient en situation de titulaires ou de non titulaires.

Le recueil centralisé de ces bilans par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (D.G.C.L) et leur exploitation statistique permettent de disposer d'un outil de suivi de l'évolution de la fonction publique territoriale.

Plus globalement, cette opération s'inscrit dans une démarche de mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les collectivités territoriales.

(1) Lien vers site Internet « Legifrance » : article 33 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000320434&fastPos=1&fastReoid=722056212&categorieLien=cid&oldAction=afficheTexte#LEGIARTI000006366715>

I/ Rappel de la circulaire Préfectorale

La circulaire Préfectorale du 9 mars 2012, rédigée conjointement par les services de la Préfecture et du CdG, récemment transmise aux collectivités territoriales du département, précise les conditions dans lesquelles elles doivent établir leur rapport. Celui-ci doit être impérativement soumis pour avis et débattu au Comité Technique Paritaire (C.T.P) de la collectivité ou intercollectivités.

II) Collectivités concernées :

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics du département doivent remplir le Bilan Social 2011. Cependant, en fonction des effectifs de la collectivité, trois situations sont envisageables :

- a) Les collectivités de moins de 50 agents rattachées au C.T.P intercollectivités du Centre de Gestion, doivent fournir leurs données sociales, afin que soit établi par le CdG un rapport d'ensemble de ces collectivités → **remplissage en ligne obligatoire**
- b) Les collectivités employant entre 50 et 350 agents, qui, bien qu'étant affiliées au Centre de Gestion, ont leur propre C.T.P. Leur rapport, soumis pour avis à leur C.T.P propre, sera transmis dans un second temps au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir → **remplissage en ligne facultatif mais fortement conseillé.**
- c) Les collectivités non affiliées au CdG 28 (plus de 350 agents titulaires) transmettront leur bilan social au représentant de l'état dans le département, ainsi qu'au Centre de Gestion. Elles pourront utiliser, si elles le jugent utiles, la base InfoCentre mise à disposition gratuitement par le Centre de Gestion d'Eure et Loir.

La transmission au CdG de toutes données par infocentre permettra une agrégation complète des informations, facilitant ainsi après retraitement par les services une vision globale de l'emploi public eurélien.

III) Utilisation de l'outil « InfoCentre / G.P.E.E.C. »

Tous les aspects pratiques liés à l'utilisation de produit « InfoCentre / G.P.E.E.C » sont précisés dans la notice explicative (en ligne sur le site www.cdg28.fr). Le principal atout de cet outil est le pré-remplissage des données Carrières des agents des collectivités affiliées qui dispense de saisir l'intégralité des situations administratives de leurs agents.

Cet outil présente, a fortiori, d'autres avantages : sécurité des informations saisies grâce à une identification propre pour chaque collectivité qui lui permet d'accéder à titre exclusif aux seules informations de sa collectivité ; la possibilité d'effectuer le travail en plusieurs fois en étalant éventuellement sur deux mois, la saisie des données.

L'outil InfoCentre est mis à disposition gratuitement par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

L'accès à la base InfoCentre est possible à partir d'un login et d'un mot de passe différents pour chaque collectivité. Ils seront communiqués par le CdG 28 à toutes les collectivités affiliées par courriel, à partir du 9 avril 2012

IMPORTANT : Le mot de passe ne doit pas être utilisé immédiatement au moment de la connexion au système ; il est impératif d'installer, au préalable, un programme dénommé « <i>Client CITRIX</i> ».

IV) Calendrier et accompagnement du Centre de Gestion

La phase de saisie des données sociales dans l'InfoCentre (voir paragraphe 3) est possible jusqu'au 29 juin 2012.

Une fois la synthèse des données de chaque collectivité effectuée, le(s) C.T.P aura(ont) à se prononcer. Pour les collectivités affiliées de moins de 50 agents, le C.T.P sera saisi en septembre.

En Décembre 2012, le Centre de Gestion compilera les rapports provenant de l'ensemble des collectivités d'Eure-et-Loir (affiliées de moins de 50 agents, affiliées de 50 à 350 agents et non affiliées) pour réaliser un Bilan Social départemental. Celui-ci fera l'objet d'une communication élargie aux collectivités affiliées et non affiliées sur le site internet du CdG.

Afin de mieux répondre à vos attentes, le Centre de Gestion met à votre disposition un soutien téléphonique, selon le calendrier proposé (en ligne sur le site www.cdq28.fr).
Correspondant : Pascal CALVIGNAC au 02.37.91.43.57.

Planning de soutien du CdG - Bilan Social 2011

Semaines	Calendrier	Plages horaires
18	vendredi 04 mai	14h à 17h
19	jeudi 10 mai	14h à 17h
	vendredi 11 mai	9h30 à 17h
21	mardi 22 mai	14h à 17h
	mercredi 23 mai	9h à 12h
	jeudi 24 mai	14h à 17h
22	mercredi 30 mai	14h à 17h
	jeudi 31 mai	9h à 12h
	vendredi 1er juin	14h à 17h
23	lundi 4 juin	14h à 17h
	mardi 5 juin	9h à 12h
24	mardi 12 juin	9h30 à 17h
	jeudi 14 juin	9h à 12h
	vendredi 15 juin	14h à 17h
25	lundi 18 juin	14h à 17h
	mardi 19 juin	9h à 12h
	mercredi 20 juin	9h à 12h
26	lundi 25 juin	14h à 17h
	mardi 26 juin	14h à 17h
	jeudi 28 juin	14h à 17h

Le Pôle Métiers Territoriaux se tient à votre disposition pour tout conseil, information et assistance complémentaires.

Le Président,



Norbert MAITRE

Diffusion :

- Monsieur le Président
- Madame DELTROY – D.G.S.
- Céline ROUSSET – D.G.A.
- Pôle Métiers Territoriaux

